

Avoir une vision globale de son enseignement

Un BO programme

Vous avez souhaité évoluer et changer de niveau d'enseignement et vous venez d'apprendre votre nouvelle affectation. Félicitations! Ou alors, vous envisagez simplement de faire le point sur vos pratiques pédagogiques, réfléchir sur votre vision du métier ou compléter votre propre expérience du terrain. À chaque situation nouvelle répond la préoccupation d'appréhender un environnement inconnu, la nécessité de se couler dans un nouveau moule et de cerner les exigences de ce nouveau départ. C'est parti!

S'INFORMER

Les textes officiels

Rassurez-vous, vous n'êtes pas seul(e)! Le personnel du ministère de l'Éducation nationale a pensé à vous. Dans un premier temps, vous devez impérativement prendre connaissance des instructions officielles de votre discipline. Tous les textes d'orientation, circulaires, notes d'organisation qui régissent votre matière sont rassemblés dans le *Bulletin officiel de l'Éducation nationale (BOEN)*.

Le *BOEN* publie chaque semaine des actes administratifs émis par le ministère ou le concernant. Les *BO* spéciaux ou hors-série regroupent les textes réglementaires nécessaires à l'organisation et à l'exécution des opérations annuelles de gestion ou à la mise en place de nouvelles mesures ministérielles. Leur périodicité est variable.

Désormais, le *BO* est consultable uniquement en ligne sur le site du ministère de l'Éducation nationale (la version papier a disparu fin 2008) et archivé chaque semaine.

BON À SAVOIR

Un site Internet indispensable (à mettre dans vos favoris) pour obtenir les textes officiels : <http://www.education.gouv.fr>. Vous y trouverez toutes les instructions officielles, les référentiels complets, très utiles pour vous aider, vous informer, trouver réponse à vos interrogations et aussi vous rassurer. Entre deux romans, voilà une bonne lecture !

Notez que vous pouvez recevoir, par abonnement électronique, le sommaire de chaque *BO* et ce gratuitement : <http://www.education.gouv.fr/cid2560/abonnement.html>.

Ces textes sont largement relayés notamment par les sites académiques et ceux de votre discipline. Pour trouver un renseignement précis sur un sujet, rien de plus facile. Un moteur de recherche sur tous les textes du *BOEN* est désormais disponible sur le site Mentor (<https://mentor.adc.education.fr/>). Il vous permet de consulter les références des textes parus au *BO* après 1987 ainsi que l'intégralité des textes eux-mêmes s'ils sont postérieurs à juillet 1989 pour le *BO*. Mentor effectue sa recherche en référence aux différents mots clés saisis.

L'exemple ci-dessous correspond au *Bulletin officiel* spécial n° 6 du 28 août 2008 « Programme d'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège ».

Exemple de recherche par mots clés sur Mentor

Recherche avancée

Remplissez **une seule ou plusieurs lignes** du formulaire et lancez votre recherche

(Pour voir la liste des mots disponibles, cliquez sur l'icône

 de la ligne correspondante)

Recherche par mots-clés

Résultat n°1 | Ajouter au panier

Voir le document

Titre	Arrêté du 15 juillet 2008 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège
Nature du texte	ARRETE
Date de signature	15/07/2008
Signataire(s)	NEMBRINI, Jean-Louis
Résumé	Calendrier d'entrée en vigueur de ces nouveaux programmes : rentrée 2009-2010 : classe de sixième rentrée 2010-2011 : classe de cinquième rentrée 2011-2012 : classe de quatrième rentrée 2012-2013 : classe de troisième Abrogation progressive des textes suivants : - arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux programmes de la classe de sixième - arrêté du 10 janvier 1997 relatif aux programmes du cycle central du collège - arrêté du 15 septembre 1998 relatif aux programmes de la classe de troisième
Mots-clés	PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ; CLASSE DE SIXIEME ; CLASSE DE CINQUIEME ; CLASSE DE QUATRIEME ; HISTOIRE ; GEOGRAPHIE ; EDUCATION CIVIQUE
Classement RL8	S25-3 ; S25-2d
BO n°	N° 06 SP
Date publication BO	28/08/2008
Date publication JO	05/08/2008
Accéder au détail de cette notice (Référence REG00072049)	

Les manuels

Lorsque vous débutez dans votre enseignement, la consultation et l'exploitation des manuels scolaires peuvent également être un atout et un point de départ. Conçus par des enseignants, ils sont donc dignes de confiance dans leur grande majorité. Les manuels scolaires constituent un lien solide entre les programmes officiels et leur application concrète en classe. La consultation rapide de ces manuels (vous pouvez vous procurer des spécimens et vous renseigner auprès de votre documentaliste) va donc vous permettre d'appréhender de façon concrète la réalité de votre future mission. C'est une autre approche pour vous imprégner des grands thèmes de votre discipline. Et contrairement au *BO*, ils sont illustrés, eux!

BON À SAVOIR

En complément des manuels pour les élèves, le livre du professeur explicite les choix didactiques des auteurs et propose quelques modes d'exploitation du manuel. Il peut vous permettre ainsi de choisir et d'adapter vos choix pédagogiques aux spécificités de votre classe. D'autres documents peuvent être disponibles : cahier de texte de l'année précédente, classeurs ou productions d'élèves sont autant de sources d'informations utiles pour bien appréhender le cadre de votre future mission.

Le Web

Devenu un mode incontournable d'information, le Web diffuse un nombre incalculable de sites en lien avec le monde de l'éducation et avec votre discipline. Utiles pour vous informer, retrouver un texte officiel, vous alerter sur les dernières nouveautés, suivre les correctifs du programme, consulter les comptes rendus des réunions des IPR, les sites du ministère et des académies sont des mines d'informations qui doivent en principe répondre à la plupart des questions qui vous viennent à l'esprit. Il est même parfois difficile de s'y retrouver!

BON À SAVOIR

Le premier portail à consulter est <http://www.education.fr>. Par le biais de ce portail, vous avez accès à tous les sites officiels comme par exemple www.education.gouv.fr, le site d'actualités et d'informations générales du ministère de l'Éducation nationale proposant, entre autres les *BOEN*, et www.eduscol.education.fr, site à destination des professionnels diffusant notamment toutes les informations concernant l'enseignement scolaire, la pédagogie, les programmes, les examens, les échanges d'expériences, etc.

Les personnes ressources

Dans chaque académie, pour chaque discipline, des personnes (volontaires, dynamiques et dévouées) sont chargées de mettre en commun, valoriser et faire connaître les expériences académiques, de proposer des actions (innovation, expérimentation), d'assurer la prise en compte des orientations nationales et d'animer le service d'information sur Internet. N'hésitez pas à vous renseigner, prendre contact avec elles et connaître les coordonnées de la personne ressource de votre secteur. Rien ne vaut l'échange et le contact !

DÉCOUVRIR SON ÉTABLISSEMENT

Une autre de vos préoccupations, lors d'une affectation : « *Mais où vais-je donc mettre les pieds ?* » Vous aviez peut-être déjà utilisé votre réseau de relations pour avoir des informations avant d'émettre vos vœux de mutation. Mais, afin de vous imaginer pleinement dans votre nouveau job, il est nécessaire de bien connaître votre nouvel établissement, de rencontrer les nouveaux collègues. Vous n'avez donc qu'une hâte : visiter votre futur environnement de travail. Les occasions sont multiples, sachez saisir ces opportunités.

L'équipe pédagogique

En premier lieu, l'entretien avec le chef d'établissement va permettre d'éclaircir les choses, souvent de vous rassurer, surtout en cas de

mutation. Il sera souvent votre premier interlocuteur et cette rencontre vous aidera à mieux connaître le quotidien de votre futur lieu de travail : ses collaborateurs (adjoint, responsable pédagogique, responsable de niveau...), la structure du collège ou du lycée, les horaires, son règlement intérieur, les grandes lignes des projets de votre collège ou de votre lycée, et surtout les collègues (les professeurs principaux, ceux de votre discipline...).

Dès le début d'année, sachez déjà établir des relations de confiance avec vos collègues. Cela sera plus facile ensuite de demander de l'aide, du soutien, des renseignements. Sans être trop entreprenant, prenez leurs coordonnées personnelles (téléphone, courriel), elles pourront vous être utiles en cas de souci.

Les réunions de préparation de rentrée sont l'occasion de dialoguer avec l'équipe pédagogique, de discuter des projets existants, des principes de votre prédécesseur, et donc de vous couler sereinement dans le moule. Il peut être bon de se renseigner sur l'organisation pédagogique précise de votre établissement : groupes de travail, classes dédoublées, parcours individualisés, tutorat, soutien... Connaître les dispositifs existants vous permettra de mieux vous adapter.

BON À SAVOIR

Salles dédiées (informatique, CDI, laboratoires), matériel (clés, portables, vidéoprojecteurs), faites l'inventaire de tous les moyens dont vous disposez ou qui peuvent être mis à votre disposition. Il existe peut-être un espace numérique de travail (ENT). Rencontrer le responsable, s'informer sur les usages et les procédures pour être opérationnel dès la rentrée peut être aussi une bonne initiative. Renseignez-vous le plus tôt possible sur la procédure de commande pour le matériel, les manuels. Cela montrera votre volonté de bien faire, vous évitera de subir les désagréments d'une commande trop tardive, de manuels scolaires non livrés. Anticipez vos besoins pour être prêt le jour J.

Et les élèves ?

« *Les élèves ? Oh, ils sont gentils !* » C'est pourtant un élément fort d'inquiétude... Lors des discussions, n'hésitez pas à vous renseigner sur votre public, le fonctionnement et les ambiances de classe. Vous pourrez ainsi préparer des séances plus adaptées (► fiche 11), anticiper

au mieux les besoins, voire les réactions. Allez voir aussi ce qui s'est passé avant votre arrivée : récupérez les documents de l'année passée (le cahier de texte, les comptes rendus de conseils de classe, la progression d'un(e) collègue) si c'est possible. Vous aurez ensuite tout le temps de faire plus ample connaissance.

PRENDRE UN BON DÉPART

Vos cartons sont prêts. Vous voilà projeté dans une nouvelle situation, un nouvel établissement, face à de nouvelles classes, de nouveaux élèves, de nouvelles responsabilités... La peur de l'inconnu vous guette ? C'est tout naturel. Être enseignant, transmettre des savoirs à des élèves, cela ne s'improvise pas, mais au contraire s'anticipe et se prépare. Tout de suite, une foule de questions : « *Que vais-je enseigner ?* », « *Comment m'y prendre ?* » L'une de vos premières préoccupations est donc de découvrir – ou de revisiter – le contenu de votre spécialité. Avant tout, pas de précipitation. Plutôt que de vous lancer tête baissée dans cette nouvelle aventure, aussi enthousiasmante soit-elle, prenez le temps de consulter, de chercher, de vous informer. Tout un programme !

“ *Professeur d'histoire-géo en milieu rural pendant deux ans, j'ai été mutée dans un grand établissement de centre-ville. Au vu de mes études et de mon CV, le directeur m'a demandé si j'acceptais de prendre en charge l'enseignement de la DNL (discipline non linguistique) de la filière européenne du lycée. Cette matière optionnelle correspond à enseigner l'histoire-géo en anglais, en seconde, première et terminale, soit un volume de 10 heures d'enseignement par semaine. J'ai accepté, mais en me demandant si j'allais réussir à relever le défi ! Certes, j'avais passé un an au Canada et mes fréquents voyages à l'étranger entretenaient mon niveau d'anglais. Mais, de là à arriver dans un grand établissement de 1000 élèves et me lancer dans une matière que je ne connaissais pas du tout... J'ai passé un entretien en anglais avec la responsable de la filière européenne du lycée, qui m'a jugée apte à demander la certification complémentaire. Cet examen est un oral que l'on passe devant l'IPR d'anglais sous forme d'entretien sur nos motivations et de questions sur un document audio (type reportage de la*

BBC). J'ai obtenu cette certification, qui faisait de moi un professeur de DNL à part entière !

L'été fut studieux. Pour commencer, je me suis précipitée au CRDP avant sa fermeture estivale pour y trouver des ouvrages pouvant me guider dans mes préparations de cours. Ensuite, j'ai demandé de l'aide à un professeur de DNL d'un autre établissement pour voir comment il enseignait cette matière. Puis, je me suis lancée dans la préparation des cours, j'ai envie de dire "sans filet", tellement il y a de façons d'aborder les thèmes de cette matière. Il faut l'avouer : j'étais inquiète et peu sûre de moi, comme si je débutais dans le métier... Je pensais surtout aux élèves de terminale, que j'allais devoir préparer à l'épreuve du bac. J'ai fait des recherches sur Internet, j'ai commandé des manuels français et anglais et j'ai montré mes cours à un professeur d'anglais qui m'a bien aidée et rassurée.

Finalement, la rentrée s'est bien déroulée et très vite, j'ai pris mes marques dans l'établissement grâce d'une part à des collègues qui m'ont bien accueillie et d'autre part aux élèves qui étaient très motivés et qui m'ont aidée à progresser. La première année a été "hard", car bien qu'ayant anticipé les premiers chapitres, je me suis parfois retrouvée à préparer des cours du jour pour le lendemain. J'ai dû m'adapter au niveau des élèves, à leurs intérêts et m'impliquer dans les activités (voyages, concours, projets...) proposées par la filière. Voilà quatre ans que j'enseigne cette matière et que, tous les ans, je change et j'évolue dans la façon d'aborder les chapitres.»

Fabienne, professeur d'histoire-géographie en lycée.

Voilà ! La lecture rapide du programme vous a motivé, la visite de votre établissement vous a – plus ou moins – rassuré. Vous êtes prêt pour commencer à préparer cette nouvelle rentrée et prendre un bon départ pour cette nouvelle aventure !...